

**1. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, concernant l'ASBL Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels (Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl).**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Juste une petite remarque de forme, qu'Ecolo ne hurle pas ! Je n'étais pas dans l'opposition avant, donc je ne faisais pas attention à ce genre de choses. Quand un point est à l'ordre du jour, on reçoit la délibération en français et en néerlandais. Quand quelqu'un dépose une interpellation, il la dépose dans sa langue. Donc, il est normal, quand on est néerlandophone, de déposer une interpellation en néerlandais. Simplement, quand je reçois les documents, je reçois le français et le néerlandais, mais ce qui est en néerlandais reste en néerlandais. Par contre, quand c'est l'inverse, on traduit. Exemple, la motion déposée par ma collègue Madame P'tito, qui va être réinscrite pour le prochain conseil communal, elle l'a introduit dans sa langue en français et puis vous allez la traduire et elle sera dans les deux langues. Ce n'est pas une critique, c'est simplement pour savoir si vous allez penser, comme on prévoit la traduction pendant la séance, on doit aussi prévoir la traduction dans les documents officiels qu'on nous distribue. Même si j'admets dat ik een beetje nederlands kan spreken en begrijpen.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je parle de mémoire, il me semble que les interpellations n'ont jamais été traduites, ni dans une langue, ni dans l'autre.

M. Ikazban :

Alors, pourquoi je reçois en complément une traduction ? Il y a beaucoup d'erreurs ce soir !

M. le Président :

Ce n'est pas une erreur, c'est peut-être une avancée.

M. Ikazban :

À part me dire, « c'était comme ça auparavant »...

M. le Président :

Si vous me permettez, c'est peut-être Monsieur Berckmans qui a rentré son interpellation dans les deux langues.

M. Ikazban :

Il l'a rentré en néerlandais et en français, c'est ça ? Vous voulez rigoler ou quoi ? Je dis simplement que lors des séances, il y a une traduction simultanée qui est organisée. C'est très bien comme ça, il faut le faire, c'est la loi qui l'oblige. Dans les documents officiels il faut aussi le prévoir, également pour une interpellation, d'autant plus quand on l'a inscrite à l'ordre du jour, elle fait partie officiellement de l'ordre du jour.

M. le Président :

Quand on voit le nombre d'interpellations, si on demande une traduction de tous les textes, ça va prendre énormément de temps. Jusqu'à présent, toutes les interpellations ont toujours été dans une et une seule langue. Une traduction a été faite, nous n'en avons pas été informés. Le Secrétaire communal est tout aussi surpris que moi, ainsi que d'autres personnes autour de la table.

M. Ikazban :

Pas de problème, j'accepte votre réponse même si vous ne répondez pas complètement, néanmoins précédemment l'opposition n'était pas aussi importante. Je le signale tout simplement.

M. le Président :

Ce n'est pas une question d'opposition ou de majorité, il s'agit de donner le même droit à tous les Conseillers communaux qu'ils soient dans l'opposition ou dans la majorité. Je donne la parole à Madame Tahar.

Mme Tahar :

Si la traduction en français ne peut pas se faire, moi j'ai une proposition : étant donné que nous recevons les deux textes en néerlandais, et pas uniquement pour l'interpellation de Monsieur Berckmans, dans un souci économique, est-ce qu'on ne pourrait pas avoir directement la traduction en français et néerlandais ? Ce qui m'interpelle, c'est tout ce gaspillage de papier. Pour ma part, je n'ai pas besoin de la recevoir en néerlandais. Je pense que plusieurs Conseillers communaux me rejoindront sur ce point-là. Moi, ça me suffit d'avoir la version en français, avec tout le respect que je dois à mes collègues néerlandophones. Si demain ça devait se reproduire, est-il possible qu'on puisse recevoir une seule version ?

M. le Président :

D'après ce que j'ai comme expérience, Monsieur le Secrétaire communal va me le confirmer ou infirmer, mais à partir du moment où vous avez prêté serment dans les deux langues, vous recevez automatiquement le Conseil dans les deux langues. Madame Tahar se plaint qu'elle reçoit les textes dans les deux langues, en français et en néerlandais. Elle voudrait ne les recevoir qu'en néerlandais.

Mme Tahar :

Il y a deux parties dans ma question, tout d'abord, si j'ai bien compris, la traduction ne pouvant pas se faire puisqu'il y a un délai qui vous est imparti, j'ai reçu deux fois des documents en néerlandais. Ma question, c'est qu'à l'avenir, est-ce que on pourrait recevoir les documents une seule fois, dans un souci d'économie et de respect de l'environnement.

La deuxième question, c'est de manière plus générale, pour toute interpellation, qu'elle soit néerlandophone ou francophone, qu'on ne reçoive les textes que dans une seule langue ?

M. le Président :

Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Il faut faire la distinction entre les points qui sont inscrits à l'ordre du jour qui sont envoyés par l'Administration communale, et les interpellations. Une interpellation, elle est laissée à la liberté de la personne qui interpelle. Donc, ça peut être une interpellation que vous portez à l'ordre du jour, mais qui ne fait que quatre lignes. Ça peut se faire en néerlandais ou en français. Vous pouvez en faire un résumé et le développer largement lors de la séance du conseil communal. Donc, s'il faut assurer la traduction pour les points qui sont inscrits à l'ordre du jour du conseil communal, autant pour les interpellations, il n'y a aucune obligation à assurer la traduction. Tant mieux si les services peuvent nous rendre cette facilité, mais ce n'est pas une obligation de la part du Secrétariat communal. Alors, on constate qu'il y a une erreur, qu'on vous a envoyé deux fois le même exemplaire d'une interpellation, mais je pense que c'est quand même un détail par rapport à la tenue du conseil communal. Donc, faisons la distinction entre les points qui sont inscrits à l'ordre du jour et les interpellations.

Mme Tahar :

Je pense qu'il y a un malentendu, Madame la Bourgmestre. Je ne demande pas du tout qu'on traduise les documents. Je dis simplement, dans un souci d'économie, évitons le gaspillage, ce n'est pas plus compliqué que ça. Je vous remercie.

M. le Président :

Ce que je viens de comprendre, c'est que le texte n'a pas été traduit, mais que par contre il a été imprimé deux fois, et que donc les Conseillers communaux l'ont reçu deux fois. C'est parce que Monsieur Berckmans voulait être sûr que vous la compreniez bien. Je vais voir avec le Secrétariat communal, pour qu'en ce qui concerne les interpellations, on essaye de n'envoyer qu'un seul exemplaire. Mais c'est un détail. Je donne la parole à Monsieur Léonard.

M. Léonard :

Je voulais simplement rebondir sur les propos de Monsieur Ikazban en rappelant qu'en matière d'opposition comme dans le reste, ce n'est pas tellement la quantité qui compte, mais la qualité.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ikazban.

M. Ikazban :

Vos petites feintes, moi je ne comprends rien. Après le conseil, j'espère qu'on terminera tôt, il faudra m'expliquer. Parce que ça fait trois fois ce soir que vous essayez de faire des tentatives de feintes, et on ne comprend rien. Alors, ça fait rigoler, mais pas tout le monde. Je ne comprends pas ni votre premier, ni votre deuxième degré.

M. le Président :

On organisera une traduction rien que pour vous, Monsieur Ikazban. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de voorzitter. In het algemeen zou ik willen zeggen: elke Gemeenteraadslid krijgt per email de agenda en het voorontwerp van verslag in de twee talen, dus ik als Nederlandslage, ik krijg in de franse versie staan de franstalige interpellatie ook in het frans. Ik zal dus beginnen met mijn eerste vraag.

Ik heb reeds verschillende informele pogingen ondernomen om te achterhalen welke de precieze aard is van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels.

Ik gebruik de bewoordingen "vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels" als (vrije) vertaling die ik zelf heb gemaakt van de "Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl" omdat ik nergens de officiële, laat staan de officiële, vertaling in het Nederlands van de Franstalige benaming heb kunnen terugvinden.

Tijdens die informele gesprekken werd mij gezegd dat het hier geen "echte" of "zuivere" gemeentelijke vzw betreft. Aangezien de heer Ahmed El Khannouss, eerste schepen en onder meer bevoegd voor sport, sinds kort voorzitter is van de raad van beheer van die vzw terwijl die functie voordien werd waargenomen door de heer Jamal Ikazban, als voormalig schepen eveneens onder meer bevoegd voor sport, meen ik er logischerwijze te mogen van uitgaan dat er toch enige band bestaat tussen de vzw en de gemeente.

Daarom wens ik u de volgende vragen voor te leggen inzake de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl") :

1° Wat is de precieze juridische aard van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl") ? Hiermee bedoel ik :

- a) Gaat het om een "gewone" privaatrechtelijke vzw ? Of, indien dit niet het geval is, betreft het een zuivere gemeentelijke vzw ?
- b) Zo neen, welke zijn, benevens de gemeente, de andere natuurlijke of rechtspersonen die lid zijn van de vzw ? (Bedoeld zijn de leden die men, in het kader van de vzw-wetgeving, gewoonlijk omschrijft als "vaste leden" of "werkende leden", met uitsluiting van de "toegetroden leden").
- c) Indien er verschillende (vaste of werkende) leden zijn, wat is de financiële inbreng van die leden, in absolute cijfers en procentueel ten opzichte van het totaal ?

2° Indien, in functie van de antwoorden op vraag 1, blijkt dat het gaat om een publiekrechtelijke vzw met gemeentelijke inbreng :

- a) Zijn de jaarverslagen van de vzw ter inzage van het publiek en/of van de gemeenteraadsliden ?
- b) Hoeveel bedraagt de begroting van de vzw (lopend werkjaar) ?
- c) Wie zijn de leden van de raad van bestuur en welke is hun hoedanigheid (bijvoorbeeld : vertegenwoordiger van de gemeente Sint-Jans-Molenbeek) ?
- d) Zijn er toegetroden leden in de zin van de vzw-wetgeving ? Zo ja, welke zijn hun rechten en plichten ? Moeten zij een (jaarlijkse) bijdrage betalen ?
- e) Hoeveel personeelsleden (betaalde medewerkers) en hoeveel vrijwilligers (niet-betaalde medewerkers, met inbegrip van de niet-betaalde medewerkers waaraan eventueel een vergoeding voor vrijwilligerswerk wordt toegekend die in de zin van de fiscale wetgeving, inzonderheid wat de personenbelasting betreft, vrijgesteld is) telt de vzw ?
- f) Kan mij een exemplaar van het volledige en actuele organogram van de vzw worden

bezorgd waaruit duidelijk de bevoegdheden en verantwoordelijkheden van alle medewerkers (betaalde medewerkers en vrijwilligers) blijken ?

g) Kan mij een gecoördineerde tekst van de statuten van de vzw worden bezorgd ? Indien er geen gecoördineerde tekst bestaat, kunnen mij dan de teksten van de oorspronkelijke statuten en van de opeenvolgende wijzigingen van de statuten worden bezorgd ?

3° In een recent interview in La Capitale stelt de heer Ahmed El Khannouss, schepen voor sport, dat de prioriteit voor hem ligt bij de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels ("Ecole de Formation des Jeunes de Molenbeek asbl"). Hiermee bedoelt hij wellicht dat het verdere bestaan en de werking van de vzw voor hem prioritair zijn ten opzichte van andere verenigingen, zoals voetbalclubs, die gebruik maken van dezelfde gemeentelijke infrastructuur (Stadion Edmond Machtens, maar eveneens andere terreinen elders in de gemeente). Ik deel die bezorgdheid van de schepen omdat ik ervan overtuigd ben dat de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels een zeer waardevolle vrijetijdsbesteding biedt aan honderden jongeren van Molenbeek en elders : van jongs af aan leren kinderen en jongeren er niet alleen voetballen - waarbij het voor mij minder belangrijk is of ze later al dan niet topvoetballer worden – maar ze leren er, meestal op informele en ongedwongen wijze, immers ook een aantal andere dingen die heel belangrijk zijn in maatschappelijke verband - zoals samenwerken in groep, fair play, het aanleren van een zekere discipline, enz. - en die voor hen later minstens even belangrijk zullen zijn.

In hetzelfde interview zegt de heer schepen El Khannouss dat er intussen ook twee andere voetbalclubs zijn die geïnteresseerd zijn om het stadion Edmond Machtens te gebruiken.

a) Kan er op dit ogenblik al concrete informatie worden gegeven wat de eventuele contacten met die twee andere clubs betreft ?

b) Zijn er voldoende waarborgen voor de gemeente en voor de eventuele andere publiekrechtelijke leden van de vzw Jeugdvoetbalschool FC Brussels dat de vzw haar werking kan blijven verder zetten in het voormelde stadion en/of op de andere momenteel gebruikte terreinen, ongeacht de voetbalclub waaraan de vzw, in het kader van de reglementering van de Koninklijke Belgische Voetbalbond, via een stamnummer verbonden is of zal zijn, m.a.w. ongeacht of het gaat om FC Brussels, waaraan de jeugdschool momenteel via het stamnummer is "verbonden" dan wel, in de toekomst, om een andere club ? Ik meen uit het interview op impliciete wijze te hebben kunnen afleiden dat dit het geval is maar het lijkt me, in het belang van de jeugd van Molenbeek, aangewezen indien dit officieel kan worden bevestigd, omdat ik van overtuigd ben dat die vzw een positieve bijdrage levert in Molenbeek. De kinderen leren er niet alleen voetbal, maar ze leren er ook ander dingen die belangrijk zijn met name zaken zoals fairplay, het aanleren van een zekere discipline, samenwerken in groepen en dergelijke, die voor mij dan nog veel belangrijker zijn dan het feit of ze later een top voetballer worden. Dank u!

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans, ik geef het woord aan de Schepen van sporten, Mijnheer El Khannouss.

M. L'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, Monsieur Berckmans je vais essayer de vous donner les éléments de réponse par rapport à votre longue interpellation, par rapport à vos nombreuses questions. Je tiens tout d'abord, en guise de préambule, à rappeler un peu l'historique de la création de cette association. En 2002, après la faillite du RWDM, il y avait une école de football dépendant de cette structure qui allait tout simplement disparaître. Et donc, cet établissement, appelons-le ainsi, s'occupait de quelques centaines de jeunes. A l'époque, il fallait impérativement que la commune réagisse pour essayer de continuer à pouvoir permettre à ces jeunes de s'entraîner dans des conditions relativement correctes. Et donc, il

y a eu une initiative qui a été prise par mon prédécesseur, avec d'autres, pour recréer une structure.

Monsieur Berckmans, après ce rappel historique, je vais essayer de répondre précisément à vos différentes questions, mais je dois d'abord rappeler qu'il s'agit d'une ASBL de droit privé. Concernant la dénomination, il n'y a pas de traduction officielle de la dénomination de l'école de formation, dans la mesure où elle n'existe pas dans les statuts publiés au moniteur belge. Nous n'utilisons donc que sa dénomination française. Effectivement, il existe un lien formel entre l'école de formation et la Commune, dans la mesure où cette ASBL a été fondée entre autres par mon prédécesseur qui en a assuré la présidence au cours de ces deux mandats d'Echevin des sports. Elle est subsidiée par la Commune, comme toute une série d'autres clubs qui sont actifs dans la Commune. Elle occupe une partie de nos infrastructures sportives communales. Actuellement, l'école de formation des jeunes de Molenbeek est une ASBL de droits privés, je l'ai déjà dit. En effet, lors de la constitution, le seul membre fondateur ayant un lien avec la Commune était l'ancien Echevin des sports. Il n'existait donc pas de prépondérance de mandataire ou de fonctionnaires publics au sein de cette association en outre, cette association n'a pas pour mission la gestion publique locale déléguée par la Commune. On n'y est pas partie prenante et contrôlante, en dehors du fait que lorsque la Commune lui octroie des subsides, elle peut être contrôlée par le Receveur. Lors de précédents conseils communaux, j'ai déjà pu l'expliquer.

L'objet de l'association est décrit comme suit dans les statuts du publiés au moniteur belge : cette association a pour objet le développement de la pratique du football, en plein air ou en salle, ainsi que d'autres sports, et favoriser la socialisation des jeunes. Elle peut accomplir tous les actes se rapportant directement ou indirectement à son objet -ça, c'est le *baratin traditionnel que l'on retrouve dans les statuts de toutes les associations*- elle peut notamment prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire. Vous savez très bien que quand on crée ce type d'association, dans 99 % des cas, on fait des copier-coller avec des textes existants. Pour ceux qui ont déjà créé ce genre d'associations, je ne vais pas leur montrer comment ça fonctionne.

Selon ses statuts, l'association est composée de membres effectifs et adhérents. Ces membres effectifs sont d'une part les membres fondateurs et d'autre part les membres adhérents présentés par au moins deux etc. etc. Il faut savoir que le changement à la tête de cette association a eu lieu effectivement au lendemain des élections, tout en sachant que c'est une association de droits privés. Mais nous allons évidemment, dans le cadre de la discussion que nous allons avoir dans les prochaines semaines sur le changement dans les règlements de la Commune, nous poser la question : est-ce qu'on va la faire entrer dans le giron des associations para-communales ou pas. Une question qui est posée et à laquelle nous allons répondre dans les prochaines semaines. En mon nom personnel, mais je pense que c'est partagé par l'ensemble du Collège, il serait idéal que le Conseil communal soit représenté plus largement dans l'Assemblée générale de cette association, qui je le rappelle, encadre 550 jeunes et qui emploie 45 personnes. C'est vraiment une grosse structure, et je crois qu'il faut un peu plus de clarté quant à son fonctionnement. Personnellement, ça ne me dérangerait pas, qu'elle entre dans le giron des associations communales. À ce titre, il serait normal que les membres du Conseil communal soient représentés dans l'Assemblée générale.

Par rapport à votre question au sujet du lien qui nous unit au club de deuxième division, vous le dites dans votre interpellation, l'école de football est liée par le fait que nous dépendons du matricule du Brussels. Le matricule, c'est ce fameux numéro qui est mis à disposition par la Fédération auprès du club professionnel. Sans ce matricule, tous nos jeunes ne pourraient pas participer aux rencontres sportives, à aucun tournoi où aucune rencontre dans le cadre du championnat. Donc, aujourd'hui nous dépendons exclusivement

de Monsieur Vermeersch, que vous connaissez bien, qui est un illustre personnage de notre Commune. Quant à l'intérêt que marqueraient d'autres clubs pour le stade Machtens, effectivement, après avoir entendu à maintes reprises Monsieur Vermeersch se répandre dans la presse et dire qu'il allait arrêter, que probablement il n'allait pas continuer etc., d'autres clubs ont montré leur intérêt pour le stade Machtens, et particulièrement un club qui se voyait déjà en première division, je pense ici au White Star. Mais ça reste évidemment des demandes officieuses, qui ne sont qu'au stade du contact informel. Il faut savoir que c'est un stade qui peut accueillir des matchs de première division, et donc qui est convoité par des équipes qui souhaitent jouer dans cette catégorie, en sachant que le Brussels reste l'interlocuteur privilégié de la Commune au jour d'aujourd'hui. Il n'y a pas de changement au moment où je vous parle. Je pense que j'ai fait le tour de vos questions, je vais voir si je n'en ai pas oublié l'une ou l'autre. Je vous remercie pour votre attention.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u hebt het woord.

Dhr. Berckmans :

Bedankt voor de toelichting, het was zeer verrijkend. Ik denk dat het interessant zou zijn ook als de VZW geen officiële..., een VZW blijft juridisch een privaat rechtelijke organisatie. Maar ik denk dat het voor Molenbeek interessant zou zijn indien er meerder vertegenwoordigers van de Gemeente zouden in de VZW zitten omdat Mijnheer Ikazban soms het tegengesteld denkt, ik weet dat de VZW Jeugdvoetbal school FC Brussels heeft opgericht, uit al mijn appreciatie hiervoor. Dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**2. Interpellation déposée par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, concernant la soirée du 25 janvier 2013: les mérites sportifs 2012.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de overhandigingsavond van 25 januari 2013: sportverdienste 2012.**

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans voor zijn tweede interpellatie. Ah, je vois que Monsieur Vossaert s'inscrit dans l'interpellation ici.

M. Vossaert :

J'avais levé la main pour m'inscrire à l'interpellation précédente. Il faut plus souvent regarder de ce côté-ci, souvent je lève ma main, et vous ne le voyez pas.

M. le Président :

Je suis désolé, je n'avais pas vu. Allez-y, poser votre question.

M. Vossaert :

J'aurais voulu aussi obtenir les statuts coordonnés de l'association. Donc s'il était possible de transmettre ceci... J'avais aussi une demande de précision : quand vous dites, que l'association est aujourd'hui uniquement représentée, où était à l'époque représentée, par un seul mandataire politique...

M. l'Echevin El Khannouss :

Ce n'est pas ce que j'ai dit ! Vous n'avez pas été attentifs lorsque j'ai répondu à Monsieur Berckmans.

M. Vossaert :

Si, je vous ai écouté, mais ce n'était pas assez précis.

M. l'Echevin El Khannouss :

Je vais essayer de répéter ce que j'ai dit. J'ai dit que l'ancien Echevin des sports était un des membres fondateurs parmi d'autres. Donc, il y avait dans cette Assemblée générale et dans ce Conseil d'administration d'autres personnes, et au fil du temps, il y a eu des mandataires politiques, dont moi-même, qui ont rejoint l'Assemblée générale et le Conseil d'administration. Donc, aujourd'hui, il y a encore des mandataires d'autres formations politiques, mais ça reste une association de droits privés. Si vous voulez obtenir les statuts, je vous invite à consulter le site du moniteur belge.

M. Vossaert :

Oui, mais je veux bien, j'ai déjà été voir le moniteur belge, je sais très bien ce qu'il y a dedans. Je voulais juste avoir les statuts coordonnés, avec tous les documents qui ont été publiés, tous les actes de l'ASBL...

M. l'Echevin El Khannouss :

Aujourd'hui, dans la mesure où ça reste une association de droits privés, vous comprendrez que je ne peux pas vous donner de telles informations. Nous allons entamer une discussion au sein du Collège pour étudier la possibilité, comme pour toutes les autres associations, pour voir si elle devient oui ou non une association para-communale. Si c'est le cas, à ce moment-là, vous aurez accès à tous les documents que vous réclamez aujourd'hui.

M. de Voorzitter :

Mijnheer Berckmans, u hebt het woord.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter, omdat onze Schepen, Mijnheer El Khannouss, heeft geantwoord op mijn vorige vraag, ga ik nog hem een vraag stellen: Ik verneem via sociale en andere media dat de gemeente op 25 januari jl. een "overhandigingsavond" heeft georganiseerd in het kader van de "sportverdienste 2012". In concreet komt het erop neer dat de gemeente inwoners die zich tijdens het jaar 2012 verdienstelijk hebben gemaakt in een of ander sportief domein, die avond in de bloemetjes heeft gezet. Dit is een goed initiatief; iedereen mag immers weten welke talenten - op sportief of ander vlak – er in Molenbeek zijn.

Via die zelfde media verneem en zie ik dat ook sommige gemeenteraadsleden, die geen deel uitmaken van het College van Burgemeester en Schepenen, aanwezig waren tijdens die activiteit. Ik heb hier geen enkel probleem mee, wel integendeel. Alleen vind ik het jammer dat ik zelf niet op de hoogte was van de "overhandigingsavond sportverdienste 2012"; er zullen dus ook nog andere gemeenteraadsleden zijn die hiervan niet op de hoogte waren.

Ik kom zelf uit een landelijke gemeente en ik herinner mij dat alle gemeenteraadsleden er steeds werden uitgenodigd voor dergelijke gemeentelijke activiteiten. Het ging bovendien om een kleinere gemeente waar, bij wijze van spreken, iedereen iedereen kent hetgeen niet zo vanzelfsprekend is in een grote gemeente zoals Sint-Jans-Molenbeek.

In dit verband wens ik de volgende vraag te stellen : kunnen alle gemeenteraadsleden in de toekomst worden uitgenodigd voor dergelijke activiteiten ?
Ik geef hier het concrete voorbeeld van een activiteit in de sportsfeer maar het is helemaal niet mijn bedoeling hiermee onze schepen voor sport te viseren. Het is een algemene vraag : zij heeft betrekking op dergelijke activiteiten die worden georganiseerd door het gemeentebestuur, ongeacht of het gaat om sport dan wel cultuur, onderwijs, de sociale sector, enz. en voor de gemeenteraadsleden is er vanzelfsprekend geen enkele verplichting om altijd en overal aanwezig te zijn. Iedereen heeft immers een drukke agenda.

Ik wens er tenslotte op te wijzen dat op die manier niet alleen aan de inwoners, actief in bepaalde vrijetijds- en andere sectoren (sport, cultuur, ...), de gelegenheid wordt geboden kennis te maken met hun vertegenwoordigers in de gemeenteraad, en natuurlijk ook vice versa, maar dat dit ook een kans is voor de gemeenteraadsleden om zelf met elkaar op een informele wijze van gedachten te wisselen. In sommige gemeenten, zelfs in ons Brussels Hoofdstedelijk Gewest, bestaat de traditie dat raadsleden, ongeacht de politieke partij waartoe ze behoren, na de vergadering samen "een pint" gaan drinken maar in Molenbeek ligt dit een beetje moeilijk : onze vergaderingen eindigen immers op een tijdstip waarop iedereen vlug naar bed wil want enkele uren later is het alweer vroeg dag...

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président, en guise de réponse à Monsieur Berckmans, je voudrais d'abord vous faire part de mon étonnement par rapport au fait que vous avez appris cet événement par la presse. Vous vous occupez, je pense, d'un club de natation qui occupe des couloirs à la piscine de Molenbeek. Il faut savoir que l'ensemble des clubs sportifs actifs sur notre Commune ont reçu un appel à rentrer la liste de leurs sportifs méritants pour qu'ils puissent recevoir un mérite sportif lors de cette fameuse soirée. C'est une soirée qui marche effectivement extrêmement bien, qui s'est déroulée cette fois-ci au Sippelberg. Il faut savoir que cette salle a une capacité de 300 places pour respecter les normes de sécurité et que nous ne pouvons malheureusement pas accueillir plus de monde. Si nous invitons les 45 Conseillers communaux, ce serait au détriment des sportifs, au détriment des enfants. Quant à la question de savoir si votre voisin était présent, sachez qu'il n'y a aucune invitation qui a été envoyée aux Conseillers communaux. À mon avis, il a dû la recevoir via un des clubs qu'il fréquente, votre voisin, Monsieur Lakhloufi, est en effet un sportif avéré. Je pense qu'il a dû la recevoir par ce biais-là. Votre idée, je la retiens, parce que je la trouve intéressante, essayer d'impliquer un maximum de Conseillers communaux aussi bien dans les activités sportives que culturelles ou les activités liées à la jeunesse, bien sûr, mais dans les limites du possible. Si les infrastructures ne permettent pas d'accueillir un nombre de personnes important, il est clair que nous donnons d'abord la priorité, pour autant que ça se justifie, à la population avant de lancer des invitations aux Conseillers communaux. Merci.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Schepen, ik ben inderdaad ook bestuurder van zwemclub Atlantisch Brussel, maar zoals in de Gemeente ook af en toe iets misloopt, is het niet altijd eenvoudig dat vrijwilligers alle informatie doorsturen en wat Zwemclub Atlantisch Brussel betreft, krijg ik dus meestal de facturen die moeten betaald worden, maar niet de uitnodiging voor de festiviteiten. Ik begrijp zeker uw argumenten als u zegt dat te weinig capaciteit is, al vind ik het normaal dat een voorgang gaat in dit geval naar de laureaten van de sport en naar hun club. Ik zou mijn vragen dan willen formuleren in de zin dat we eventueel uitgenodigd worden wanneer de infrastructuur toelaten. Donc, je repose ma question : est-ce que les Conseillers communaux peuvent être invités dans la mesure où l'infrastructure le permet ? Merci !

M. de Voorzitter ;

Dank u Mijnheer Berckmans.

3. Interpellation introduite par Monsieur Berckmans, conseiller communal NVA, concernant le site internet communal et la possibilité pour les citoyens de contacter les services communaux par email.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Berckmans, gemeenteraadslid NVA, betreffende de gemeentelijke website en de mogelijkheid van de burgers om de gemeentediensten via e-mail te contacteren.

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Dank u Mijnheer de Voorzitter. Goed bestuur houdt ook een degelijke informatieverstrekking in. Een openbaar bestuur beschikt over verschillende kanalen om informatie te verstrekken maar ik wil mij hier beperken tot de gemeentelijke website.

Er staat zeer veel informatie op de gemeentelijke website maar ze is niet goed gestructureerd. Enkele voorbeelden:

1° Sommige "links" zijn niet goed gelegd : wanneer men na consultatie van een bepaald item in de ene taal wil terugkeren naar de voorafgaande "rubriekpagina" komt men, in sommige gevallen, terecht op de pagina in de andere taal.

2° Het is heel moeilijk verenigingen terug te vinden. Tenzij dit recentelijk zou gewijzigd zijn heb ik zelfs de indruk dat niet alle verenigingen, bijvoorbeeld jeugdverenigingen zoals chiro, scouts, ..., die in de gemeente actief zijn, vermeld zijn in de desbetreffende rubriek.

3° Ik had het in een andere interpellatie zopas over de "overhandigingsavond van 25 januari jl. in het kader van de sportverdienste 2012" : op de Franstalige versie staat het fotoverslag hierover opgenomen in de rubriek "Nouvelles 2013"; in de Nederlandstalige versie is dit verslag zowel in de rubriek "Nieuws 2013" als links bovenaan bij andere "hoofdrubrieken" vermeld.

4° Een zeer belangrijke rubriek zoals de "gemeentediensten" is ook zeer slecht gestructureerd; in het Frans is die rubriek op een andere wijze voorgesteld dan in het

Nederlands.

5° Op de eigenlijke homepage en op de "hoofdpagina" van sommige rubrieken moet men eindeloos "scrollen" om alle info te kunnen zien.

Ik zou nog eindeloos kunnen doorgaan met dergelijke voorbeelden maar ik zal dit niet doen. Algemeen gesteld kan men zeggen dat de informatie op de website niet op een duidelijke en heldere manier is voorgesteld; er is weinig coherentie en weinig consistentie en voor sommige rubrieken geldt dit ook op inhoudelijk vlak. Het spreekwoord "een kat vindt haar jongen er niet in terug" is hier volledig van toepassing. De website is helemaal niet gebruiksvriendelijk voor de burgers. Daarbij komt dat het voor de ene burger al wat gemakkelijker is om bepaalde informatie terug te vinden dan voor de andere. In die zin is hieraan ook een sociaal aspect verbonden : wanneer het voor sommigen te moeilijk blijkt om bepaalde info gemakkelijk terug te vinden, zullen zij snel afhaken en bij een volgende gelegenheid waarschijnlijk niet meer terugkeren naar de website. Alhoewel niet bedoeld kan dit in de praktijk een ongelijke behandeling tot gevolg hebben : de reeds goed geïnformeerde burgers blijven goed geïnformeerd en de minder goed geïnformeerde burgers blijven slecht geïnformeerd terwijl bepaalde informatie precies voor hen heel belangrijk kan zijn.

Benevens het gebrek aan structuur en aan gebruiksvriendelijkheid straalt de website ook niets uit. We kunnen niet zeggen : "de gemeente Sint-Jans-Molenbeek heeft een mooie website". Niettegenstaande de juistheid van de inhoud, in het kader van informatieverstrekking, het belangrijkste blijft, zijn een aantrekkelijke en ergonomische website eveneens belangrijk om de aandacht van de lezer te trekken, om de leesbaarheid van de informatie te verhogen en vooral om hem uit te nodigen de website later opnieuw te consulteren.

Een laatste puntje dat ik vandaag in dit kader wil aanhalen betreft de wijze waarop de gemeentediensten elektronisch kunnen worden gecontacteerd. Op de website staan tientallen e-mailadressen vermeld. Voor veel burgers is het niet meteen duidelijk welk e-mailadres hij moet gebruiken, hij kan zich vergissen, enz. Ook hier komt opnieuw hetzelfde pijnpunt terug : de burgers die het hiermee wat moeilijker hebben, zullen snel afhaken. Aansluitend, en om te eindigen, is er nog de kwestie van de behandeling van de door burgers verstuurd e-mails : ik ben ter zake zelf een ervaringsdeskundige en ik kan getuigen dat op heel wat mails een zeer laattijdig of, erger nog, soms helemaal geen antwoord kwam. De vorige burgemeester antwoordde nooit en ik spreek dan "in tempore non suspecto", te weten in een periode dat er nog helemaal geen sprake van was dat ik ooit nog echt politiek actief zou worden, dus...

In dit kader leg ik de volgende vragen voor :

1° Wat de gemeentelijke website betreft :

- a) Is het College van Burgemeester en Schepenen het eens met wat ik hiervoor heb uiteen gezet over de gemeentelijke website ?
- b) Zo ja, is het de bedoeling hieraan iets te doen ?
- c) Zo ja, zijn er al concrete plannen voor de realisatie van een degelijke gemeentelijke website ? Kunnen die plannen kort worden uiteen gezet ? Welke termijn is desgevallend voorzien voor de realisatie van die plannen ?

2° Wat de behandeling van e-mails betreft :

- a) Is het niet beter voor het elektronisch contact van de burger met de gemeentediensten slechts één e-mailadres te voorzien, bijvoorbeeld info@molenbeek.irisnet.be ? Dit vergemakkelijkt de zaak voor de burger; hij moet dan niet (telkens opnieuw) gaan uitzoeken welk e-mailadres moet worden gebruikt om deze of gene dienst te contacteren. De ambtenaar die aangeduid wordt om al deze mails door te sturen

naar de juiste bevoegde dienst zal het hiermee alvast iets gemakkelijker hebben dan wanneer de burgers dit allemaal zelf moeten uitzoeken. Wanneer dit unieke e-mailadres ook stelselmatig wordt vermeld in andere publicaties (gemeentelijk informatieblad, op het gemeentelijk briefpapier, enz.) gaat het na verloop van tijd door veel burgers gekend zijn en gemakkelijk(er) worden onthouden. Voor alle duidelijkheid : ik heb het hier over een uniek e-mailadres via hetwelke de burger de verschillende gemeentediensten kan contacteren; dit is vanzelfsprekend geen beletsel dat mandatarissen en ambtenaren hun individueel e-mailadres behouden.

b) Ik begrijp dat het niet vanzelfsprekend is om alle e-mails meteen of op (zeer) korte tijd te beantwoorden. Dit is bijvoorbeeld het geval wanneer het over zeer technische kwesties gaat waarvoor opzoekingswerk moet worden gedaan, enz. Maar de burger begrijpt niet altijd waarom het zo lang duurt vooraleer hij een reactie krijgt. Soms zal hij gewoonweg denken : "Bij de gemeente geven ze toch geen antwoord". Daarom stel ik voor dat de voormelde ambtenaar die reeds belast is met het doorsturen van de mails naar de bevoegde dienst, ook meteen een ontvangstmelding naar de burger stuurt. Aldus weet de burger meteen dat zijn bericht goed is aangekomen en dat de gemeentediensten met zijn dossier bezig zijn; dit zal het vertrouwen van de burger in het gemeentebestuur verhogen. Eventueel kunnen de coördinaten van de behandelende dienst en/of ambtenaar via die zelfde ontvangstmelding meteen aan de burger worden meegedeeld.

Ik dank u.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans. Ik geef het woord aan Mijnheer Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Dank u voor uw vraag Mijnheer Berckmans. Ik ga een tweetalig antwoord geven. Door zaken van de tegenwoordige problemen van de website komen van zijn leeftijd. Les problèmes rencontrés par le site Web actuel sont dûs son âge. Ontwikkeld in 2009, développé en 2009, de website antwoord niet meer aan de tegenwoordige eisen. Le système actuel ne répond plus aux exigences actuelles.

De website zal compleet worden vervangen. Le site va changer complètement, c'est le but. De voornamste veranderingen, les changements prochains sont : een nieuwe inhoud, un nouveau contenu, een nieuwe navigatie, een nieuwe ergonomie, een nieuwe layout, nieuwe elektronische gereedschappen zoals elektronische formulieren, donc de nouveaux outils électroniques comme des formulaires électroniques, een persoonlijke ruimte, un espace personnel...

On me dit que je dois tout dire en français, mais je fais ça pour Monsieur Berckmans...

Donc un espace personnel, une signature électronique, un paiement électronique, prévu aussi, une ou plusieurs newsletters, une nouvelle gestion des questions via un formulaire électronique à la place des e-mails, parce que vous l'avez dit, effectivement, la gestion des demandes à l'Administration via e-mail est très problématique.

Le timing de la refonte du site Internet : cette année nous comptons consulter pour identifier les besoins, ensuite on rédigera le cahier des charges. En 2014 la Commune va commander des jours de développement aussi CIRB via sa centrale de marché. Le but est que ce nouveau site soit disponible fin 2014 au plus tard et il est prévu également un plan de formation des gestionnaires de contenu. Il y a d'autres besoins qui seront définis à la suite de la campagne de consultation des services, mais effectivement on ne peut que vous

donner raison, ce site est vieillissant et il est prévu effectivement d'y remédier. C'est un des outils de communication que l'on doit absolument remettre sur pied et rendre beaucoup plus agréable et complet avec une belle navigation, merci.

M. le Président :

Merci Monsieur l'Echevin. Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Je veux juste encore ajouter une petite précision que je n'avais pas mise dans mon texte : dans mon interpellation, je ne voulais viser nullement, d'aucune façon, un fonctionnaire ou un service compétent. Parce que je sais moi-même très bien que les fonctionnaires doivent souvent travailler avec les outils qui sont mis à leur disposition. Pour le reste, je remercie Monsieur l'Echevin pour la réponse et je suis content qu'il y aura un nouveau site très bientôt. Merci.

M. de Voorzitter :

Dank u Mijnheer Berckmans.

**4. Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communal PS, concernant les locations de salles communales par le monde associatif.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende de huur van gemeentelijke zalen door verenigingen.**

M. le Président :

Je donne la parole à Madame Piquard pour la lecture de son interpellation.

Mme Piquard :

J'ai été approchée par plusieurs responsables d'associations partiellement subsidiées par la Commune, sous l'ancien Collège (je reste prudente) en ce qui concerne les nouvelles difficultés qu'ils rencontrent quant à l'accès aux salles communales, à la mise à disposition de matériel par la commune ainsi que l'apport d'un soutien via les ouvriers communaux lors de l'organisation de leurs manifestations.

Ce qui est certain, c'est que ces responsables sont inquiets quant au devenir du fonctionnement de leurs activités et ce, dans un avenir proche, puisque l'année 2013 est déjà concernée.

En effet, il m'a été dit, par les responsables, que de nouvelles instructions aient été données aux services (festivités et ateliers communaux notamment) en ce qui concerne « les restrictions d'heures supplémentaires » du personnel communal. De ce fait, les responsables se sont déjà, dans un premier temps, vu refuser tout soutien dudit personnel en dehors des heures de services (transport du matériel avant et après certaines heures, ou le week-end).

Toujours d'après leurs dires, il semble que la plupart des membres du collège se soient empressés de réserver les salles communales déjà pour cette année et pour 2014. Dès lors, les locations des salles communales leur sont rendues hyper difficiles.

Confrontés subitement à ces difficultés voire à ces refus, certains responsables, plus habiles, se sont adressés à certains élus dont Madame la Bourgmestre et ont reçu l'assurance de la continuité des services rendus à la population « pour cette année ».

Je sais que deux salles communales sont très prisées par le monde associatif (grange du Karreveld et Sippelberg).

Par ailleurs, je me souviens avoir lu dans un document officiel que le « MR » réservait la salle du Sippelberg pour y organiser une manifestation en 2013. Il s'agit d'une nouveauté en ce qui concerne la location des salles communales. Mais cette nouvelle disposition qui, je le présume sera ouverte à d'autres partis politiques, risque d'encombrer davantage l'occupation des salles communales et donc de restreindre encore plus leur accès aux associations.

Au vu de ce qui précède, je me pose de sérieuses questions quant à la volonté du Collège, de réellement vouloir soutenir encore l'apport du monde associatif, riche et varié, en faveur des molenbeekois. Je pense aux manifestations publiques telles que brocantes, fêtes de quartier, bals, conférences ... qu'il organise.

MES QUESTIONS :

1. Qu'en est-il réellement de cette nouvelle disposition relative à la restriction d'heures supplémentaires du personnel communal les empêchant de désormais d'apporter un soutien au monde associatif dans le cadre de ce que je viens de décrire ci-dessus. Dans la foulée :
 - a. Un nouveau règlement communal relatif au personnel est-il en cours de rédaction?
 - b. Quid, des situations d'urgences communales, je pense au déneigement des voiries, PUIC/PASUC etc.) ?
 - c. Quid d'une éventuelle concertation syndicale à ce sujet?
2. Les Conseillers communaux seront-ils informés des réservations et des conditions de réservations des salles communales, puisque le « MR » s'est déjà réservé le Sippelberg, qu'en sera-t-il pour les autres partis politiques ?
3. A ce rythme, Molenbeek « Métropole Culturelle 2014 » ne sera-t-elle qu'exclusivement le fruit des manifestations réalisées par les membres du Collège ? Laissant pour compte tout apport du monde associatif qui, admettons-le, est nettement plus proche des intérêts et aspirations de leurs membres, donc des habitants de notre commune.
 - a. Quid de la participation effective du monde associatif dans ce contexte ?
 - b. Quid de l'acceptation par l'ASBL nouvellement instaurée d'un nouveau projet ou d'une nouvelle ASBL qui souhaiterait participer à cette manifestation d'importance ?
4. Etant donné l'imbroglie actuel qui se dégage des « décisions et contre-décisions » au niveau communal, pourrai-je obtenir une réponse détaillée sur ces bizarreries d'informations reçues par les responsables qui m'ont contactée ?

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je cède la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, votre interpellation embrasse de nombreux sujets et de nombreux aspects de la vie communale. Alors vous me dites que certaines associations se sont émues de ce que finalement les disponibilités ou les facilités qui pouvaient leur être accordées pourraient être modifiées dans le futur. Cet émoi a été, je le reconnais, très largement

amplifié par certains membres de l'opposition puisque, déjà à l'occasion de la déclaration de politique générale, un Conseiller était venu avec une lettre qui avait été envoyée à une association concernant du prêt de matériel faisant référence à un règlement qui date de 1992. Il est vrai, Madame Piquard, que le Collège a annoncé son souhait de modifier, de moderniser, d'actualiser et surtout d'appliquer les règlements communaux. Donc nous viendrons avec un nouveau règlement concernant l'occupation des salles communales, des salles dans les écoles, la mise à disposition du matériel qui peut être faite à des particuliers ou des associations et également la participation du personnel communal aux activités des associations.

Ensuite, vous abordez la question de Métropole Culture, mais j'y reviendrai dans la fin de ma réponse. Donc, Madame Piquard, je le souligne, le souci du Collège, c'est d'assurer un traitement équilibré des demandes qui lui sont faites. Aujourd'hui, il y a de plus en plus de demandes d'occupation qui sont faites par des associations de plus en plus nombreuses, mais aussi par des particuliers. Donc, il est de bonne gestion que le service des festivités qui a cette responsabilité pour les salles communales assure pour le matériel une parfaite communication par rapport aux demandes des associations. Nous avons décidé de moderniser le règlement et j'ai demandé au service des festivités d'en informer les associations pour qu'elles ne soient pas prises au dépourvu par rapport à ce qui avait été fait précédemment. Alors c'est vrai qu'il y a certaines associations qui sont surprises parce que précédemment elles demandaient l'occupation pour une seule journée, mais dans la pratique, elles occupaient un lieu pendant trois jours. D'autres associations faisaient une demande pour une activité et ensuite, le même jour, faisaient suivre leur activité par une autre activité d'une autre association. Donc le souci du Collège, c'est d'assurer une bonne information aux associations et aux particuliers par rapport à ce qui se fait, et que ces associations et particuliers sachent dans quel cadre ils peuvent demander des salles, du prêt de matériel ou encore du personnel communal.

Voilà, Madame Piquard, la volonté du Collège qui sera évidemment concrétisée quand nous viendrons avec de nouveaux règlements par rapport au personnel communal. C'est vrai que la Commune a toujours eu pour préoccupation de mettre du personnel communal à disposition pour encadrer les activités. La précision que j'ai demandée aujourd'hui, c'est que quand une association demande du personnel communal, quand une association occupe un local, que toutes ces demandes sont quand même facturées en heures supplémentaires à la Commune. Donc nous, nous voulons attirer l'attention des demandeurs sur le coût, non par leur faire nécessairement payer, mais qu'ils se rendent bien compte que nécessairement quand on demande à l'électricien, quand on demande des services complémentaires, quand on demande aux déménageurs d'apporter ou de retirer du matériel, de placer ce matériel dans la salle, tout cela a un coût parce que les heures supplémentaires sont payées à 150 %. On est arrivé à des situations, vous le savez, Madame Piquard, où le personnel communal ne peut pas récupérer les heures qu'il preste en plus, et donc finalement la Commune est contrainte de payer ces heures supplémentaires, et vous savez bien que pour certains membres du personnel, ces heures supplémentaires se comptent en milliers d'euros par an. Et donc simplement, nous reconnaissons le travail évidemment fait par ces personnes, mais nous voulons aussi que les associations qui utilisent ce personnel soient bien conscientes du coût que cela implique. Donc, je voudrais aussi vous rassurer par rapport aux services que vous évoquez dans votre interpellation, évidemment que toutes les demandes sont accordées dans le cadre des activités, mais évidemment les priorités de la Commune sont maintenues et des services tels que le PUIC, le service de déneigement, le PASUC etc., sont assurés par le personnel communal. Je dirais même qu'une amélioration du fonctionnement est à constater, qu'aujourd'hui le coordinateur dispose d'un véritable planning des ouvriers de garde.

Donc toutes nos exigences sont parfaitement remplies par le personnel communal et je ne voudrais pas, que suite à l'émoi de quelques associations, on fasse croire que

finalement il n'y aura plus de personnel à disposition pour assurer les travaux prioritaires de déneigement, d'aide à la population, dans le cadre du plan d'urgence... Voilà, la question qui est quand même posée par Madame Piquard, de savoir si on allait se montrer plus sourcilieux par rapport aux heures supplémentaires, des services tels que le PASUC ou le PUIC ou le service de déneigement, si nous pourrions assurer leurs missions. Eh bien, Madame Piquard, je vous rassure, toutes les missions sont bien assurées et elles sont mieux programmées et planifiées depuis ces derniers mois.

En ce qui concerne les locations de salle, je voudrais vous dire que toute personne, toute association, un Conseiller communal, un membre du personnel, un citoyen peut évidemment obtenir les règlements et les disponibilités en prenant contact avec le service. Tout se fait dans l'information et la transparence, on ne va peut-être pas donner le nom et l'adresse du particulier qui souhaite une salle, mais tout se fait dans la transparence. Vous ne le saviez pas, mais les partis politiques sont autorisés à louer les salles communales. Les restrictions concernent les trois mois avant les élections. Moi je ne sais pas où vous avez téléchargé votre information par rapport à une location en 2013, du Mouvement Réformateur, en tout cas moi, je n'en n'ai pas connaissance. Ce que je peux vous dire, c'est qu'en effet, le Mouvement Réformateur a loué la salle du Sippelberg en 2012 et qu'il a payé la location pour pouvoir occuper la salle. Je pense qu'il y a beaucoup de rumeurs, de fantasmes, et je voudrais quand même vous rassurer puisque vous vous faites la porte-parole de certaines associations, moi je vous demanderai de retourner vers les associations qui vous auraient contactée, pour leur dire qu'il n'y a pas de souci. Ils seront de toute façon informés en temps utile, dès que le nouveau règlement sera adopté. Pour l'instant c'est la non-application qui a fait jurisprudence et qui continue. Voilà, on constate qu'il y a des règlements qui n'ont pas été appliqués. Je ne veux pas mettre les associations dans la difficulté, donc j'en prends acte. Je préviens qu'il y aura tout simplement un nouveau règlement, mais qui n'a pas encore été établi. Ce nouveau règlement n'obligera pas nécessairement les associations à participer et à être dans des difficultés, bien au contraire. Vous citez les brocantes, vous citez les braderies, évidemment que ça fait partie de la vie communale et évidemment que la Commune continue à s'associer, de même que de nombreuses manifestations sont organisées soit dans les écoles, soit dans les bâtiments communaux et qui se font en collaboration avec la Commune. Cet esprit de convivialité ne va évidemment pas se modifier dans les années qui viennent. Ce n'est pas par ce qu'on va rendre un règlement plus cohérent et plus responsable, que nécessairement les associations seront bridées.

En ce qui concerne Métropole 2014, puisque vous l'évoquez également dans votre interpellation, c'est vrai que Métropole 2014, c'est un événement extrêmement important pour la Commune. Ça a été initié sous la précédente législature et tant les habitants, que les associations, les acteurs économiques, les institutions, les agents communaux, les ouvriers, les employés, tout le monde pourra participer. C'est vraiment une collaboration qui va se faire entre toutes les forces vives de la Commune, que ce soit au niveau du personnel communal, au niveau des associations, des écoles, des citoyens. Je dirais que chacun d'entre nous sera en quelque sorte un ambassadeur de Molenbeek à l'occasion de Métropole Culture. Dans le cadre de Métropole Culture, un coordinateur général a été désigné par l'association et il a déjà rencontré évidemment les membres du Collège, il a rencontré les associations, il a rencontré les services, il a rencontré vraiment tous les interlocuteurs de Molenbeek-Saint-Jean. Donc, le souhait évidemment, ce n'est pas de mobiliser, de monopoliser au profit du Collège, mais c'est bien au contraire d'y faire participer chacun, que ce soit au niveau de l'occupation des salles, mais aussi au niveau de l'espace public. Donc, je pense que là encore, je peux vous assurer que vos critiques sont tout à fait infondées et qu'au contraire, Métropole Culture ce sera véritablement l'occasion d'événements qui se feront via des expositions d'artistes, du théâtre. Tous les pôles culturels de Molenbeek-Saint-Jean y participeront évidemment. Le monde associatif sera évidemment invité à participer de façon tout à fait concrète, et donc moi, je ne comprends pas comment

vous pouvez déjà considérer que nécessairement Métropole Culture pourra être récupéré. Je pense aussi que nous avons tout intérêt ici au Conseil communal, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, Conseiller communal ou Echevin, à participer à Métropole Culture. C'est de notre responsabilité à chacun et à chacune. Ici, c'est un projet qui doit être transversal et qui doit concerner chacun. Je voudrais quand même vous dire que de nombreuses réunions ont déjà eu lieu et je vous en citais quelques-unes, avec l'école du cirque, le Centre d'Art Numérique IMAL, les services de la Cellule de Lutte contre l'Exclusion Sociale, les associations de la plate-forme du groupe de planifications sociales. Donc véritablement, il y a une effervescence par rapport à la mise en place de Métropole Culture, il y aura un festival d'art alpha, on mettra en avant toutes les richesses de Molenbeek et notamment toutes les richesses culturelles mais aussi traditionnelles ou culinaires. Les écoles communales sont invitées à participer. Vous allez retrouver à travers Métropole Culture tout le tissu culturel et associatif de Molenbeek-Saint-Jean. Je ne vais pas refaire une présentation in extenso de tout ce qui est déjà prévu. Moi je souhaite vraiment être très claire rapport à des procès d'intention qui nous seraient faits à cet égard. Alors, on me dit qu'il y a plein de mentions sur Twitter. Ce n'est pas sympathique ça, moi je fais un effort pour vous répondre très clairement.

M. le Président :

S'il vous plaît, je voudrais demander à tout le monde de respecter les personnes qui sont occupées à parler et puis aussi, respecter le matériel communal.

Mme Piquard :

Ce sont les tables qui sont trop petites, Monsieur le Président.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, par rapport à toutes les questions que vous posez, voilà un début de réponse. Peut-être que vous avez des précisions à me demander et je ne manquerai pas d'essayer d'y répondre.

Mme Piquard :

Si je puis me permettre, enfin d'abord je vous remercie pour votre réponse, mais je suis un petit peu étonnée et dubitative quant à la découverte que vous faites de la démographie de Molenbeek-Saint-Jean. Quand vous dites qu'il y a beaucoup plus d'associations et des particuliers qui louent les salles, c'est probablement lié au fait qu'il y a un développement culturel riche et varié qui est de plus en plus grand, puisque Molenbeek-Saint-Jean compte 95.000 habitants. Ce qui m'étonne aussi Madame la Bourgmestre, si je puis me permettre, c'est que vous découvrez parallèlement que les associations sont devenues tricheuses, alors que nous étions avant au même Collège pendant six ans, puisque vous dites que ce sont des tricheuses, qu'elles relouent les salles à d'autres etc. C'est un petit peu spécial, oui Madame, vous avez dit que vous appliquiez un règlement qu'on n'avait jamais appliqué puisque les associations s'arrangeaient les unes avec les autres...

Mme la Bourgmestre :

Monsieur le Président, je m'insurge...

Mme Piquard :

Vous pouvez vous insurger, nous vous relirons tranquillement dans 40 jours, quand le compte-rendu de la séance nous parviendra.

M. le Président :

Vous interprétez, Madame Piquard.

Mme Piquard :

Eh bien, on vous relira dans 40 jours, et on verra ce qu'il en ressortira. Alors, une autre petite précision : moi je voulais simplement demander à Madame la Bourgmestre de tenir compte, dans le cadre d'un nouveau règlement de location et tutti quanti, de tenir compte d'une participation de toutes les associations et des particuliers à Métropole Culture. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Mme Piquard, je voudrais quand même insister sur un point, je n'ai jamais parlé de tricherie de la part des associations.

Mme Piquard :

Il est vrai que vous n'avez pas prononcé le mot tricherie.

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai jamais parlé de tricherie des associations, je sais que les associations essaient de développer des activités parfois dans un contexte difficile.

Mme Piquard :

Ne vous excitez pas, Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Ce que j'ai souligné, c'est l'attitude qui n'est pas nécessairement équidistante entre les demandes de certaines associations et d'autres...

Mme Piquard :

C'est une question de sémantique...

Mme la Bourgmestre :

A non, ce n'est pas du tout une question de sémantique, c'est une question de compréhension du français. Excusez-moi ! Je ne pointe pas l'attitude des associations, je pointe l'attitude des responsables qui avaient la gestion des salles communales et du matériel sous la législature précédente. Vous savez très bien que c'est ça que je pointe.

Mme Piquard :

Vous faites une politique de revanche Madame la Bourgmestre. Vous étiez la première Echevine du Collège précédent, Madame la Bourgmestre. Vous aviez votre mot à dire.

Mme la Bourgmestre :

Madame Piquard, je n'avais pas dans mes compétences les festivités et la mise à disposition de salles.

Mme Piquard :

Non, dans vos attributions, je veux bien, mais encore faut-il qu'à part la culture dans vos attributions, il fallait encore que vous connaissiez le reste.

Mme la Bourgmestre :

Soyons très clairs, je n'avais pas dans mes compétences la mise à disposition des salles.

Mme Piquard :

Aujourd'hui, vous avez dit que c'était les associations qui s'arrangeaient entre elles pour louer un jour de plus...

Mme la Bourgmestre :

Je n'ai pas dit ça, Madame. J'ai dit simplement, il y avait une situation de fait dont on s'est accommodé pendant des années. Moi, je ne reproche rien aux associations, ce que moi je reproche, et ce que nous voulons changer maintenant, c'est l'attitude de certains responsables politiques à l'égard de certaines associations.

Mme Piquard :

On verra ça à l'usage de votre Collège, Madame la Bourgmestre.

M. le Président :

Bon, l'incident est clos pour cette interpellation. Nous allons passer à un sujet beaucoup plus grave, Madame Piquard, avec votre interpellation relative aux déjections canines.

Mme la Bourgmestre :

Les accusations viennent de l'opposition, et la majorité ne pourrait pas répondre ?

M. le Président :

Madame la Bourgmestre, c'est fini ! Si, Madame la Bourgmestre, c'est fini ! L'incident est clos, merci. On passe à l'interpellation suivante. Si, si, l'incident est clos, nous passons à l'interpellation suivante.

**5. Interpellation déposée par Madame Piquard, conseillère communale PS, concernant les déjections canines.
Interpellatie ingediend door Mevrouw Piquard, gemeenteraadslid PS, betreffende hondenpoep.**

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Oui mais dans ce chahut, comment voulez-vous que je commence ?

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole. S'il vous plaît, Monsieur Ikazban, vous n'avez pas la parole.

Mme la Bourgmestre :

Ça, Madame Piquard, c'est vraiment en dessous de la ceinture.

Mme Piquard :

Vous n'êtes pas beaucoup plus haut que la ceinture, Madame la Bourgmestre ! Faites attention à ce que vous dites !

Mme Tahar :

Je voudrais me joindre à l'interpellation précédente, Monsieur le Président.

M. le Président :

Non Madame Tahar, pour vous joindre à une interpellation, vous devez le faire avant que la réponse ne vienne de la part des Echevins. Je donne la parole à Madame Piquard.

Mme Piquard :

Et bien merci Monsieur le Président, ayant eu l'occasion d'accueillir en vacances le petit chien de ma petite-fille, je me suis trouvée, comme tout un quidam, dans l'obligation et la réalité de le promener. Quelle ne fut pas ma surprise de croiser (angle Dauphins/Tamaris/Géomètre) une série de poteaux indiquant le comportement adéquat de tout propriétaire de chien en matière de déjection canine.

J'eusse trouvé tout-à-fait normal de croiser l'un de ses poteaux dans chaque tronçon des rues ci-dessus mentionnées, mais je me dois de préciser que ceux-ci sont disposés +/- tous les 25m le long du trajet, sont au nombre de 12 dont 11 reprennent la même information.

Ayant croisé quelques propriétaires de chiens au cours de mes promenades, je les ai interrogés sur le fait de savoir que faire par la suite des sachets de déjections ! Hélas, je n'ai rencontré que beaucoup de perplexités et aucune réponse qui me satisfasse. En effet, d'aucun jette les sacs plastiques dans les égouts, d'autres ne font rien de précis ! Toutefois, rassurez-vous, chaque chien est promené avec ses 2 sacs obligatoires.

Le trajet dont je parle longe partiellement des terrains non bâtis, clôturés et appartenant, si je ne m'abuse, à IFC. Ceux-ci sont prolongés par une bande d'herbe, entretenue par la commune, où pourrait être installée une grande promenade canine.

Ces poteaux sont au nombre de 12 dont 11 mentionnent la même information, et sont réalisés à l'aide de beaux piquets de bois naturels. Je précise que les clôtures du terrain disposent elles aussi de beaux poteaux identiques.

A ce qu'il me semble, toute communication communale rendue publique, doit au minimum disposer de l'aval du Secrétaire communal, ou de son remplaçant. Or, cette information répétée 11 fois est mentionnée comme étant « ... Une initiative du collègue des Bourgmestre et Echevins ... l'Echevin de l'environnement ... ».

Si vous suivez bien ma trajectoire, le 12e poteau implanté à l'entrée de la rue du Géomètre (de Van Kalck direction la « Queue de vache ») comporte une information indiquant des lieux de canisites grands ou petits bien sûr, situés ailleurs que dans le quartier. Cette information est rédigée uniquement en néerlandais et ne dispose pas, comme les autres de l'aval du secrétariat communal !

Ceci étant, deux jours après mon intervention, le poteau a été amendé.

Mes questions :

1. A l'heure d'économies, notamment en matière de protection de la planète, quelle explication peut-on me donner par rapport à l'installation d'autant de poteaux indicateurs, disposant de la même information, en si peu d'espace !

M. le Président :

S'il vous plaît Monsieur Ikazban, Madame P'tito et Monsieur Van Damme, vous avez une collègue qui parle et qui interpelle le collègue...

M. Ikazban :

Dites ça à votre voisine, nous, on discute entre nous. Elle, elle hurle, elle coupe la parole aux gens. Alors parlez à votre voisine, et pas nous !

M. le Président :

Madame Piquard, continuez s'il vous plaît.

Mme Piquard :

2. N'eût-il pas été plus économique, avec l'accord du propriétaire (bien que je ne sois pas certaine que ladite clôture n'ait pas été installée par les services communaux), d'utiliser les poteaux de ladite clôture, plutôt que de les dédoubler. Certes, je conviens que la lecture de l'information, à défaut d'être agrandie, fut rendue un peu plus difficile !
3. Beaucoup de poteaux installés oui, mais aucune poubelle ne l'est afin de recevoir les sacs plastiques ! Quid de la volonté du collègue en cette matière !
4. Quid d'une installation d'une promenade canine à cet endroit ? (ceci ne coûterait que peu de deniers publics).

5. Près du parking des autocars, se trouve un mini canisite, dont ce matin 14 février à 9h, la dernière mention d'entretien était le 1er février ! Me sera-t-il répondu, que les services d'entretien communaux ne disposent pas de feutres en suffisance ?
6. Dans la foulée de mon questionnement, quid de l'installation d'un distributeur de sacs plastiques, une de nos communes voisines l'applique. En effet, 2 sacs sont obligatoires mais quid en cas de maladie du chien (je laisse ici libre cours à votre imagination déductive et visuelle). Même en disposant de 3 sacs, un distributeur d'appoint serait tout de même le bienvenu !
7. A mon sens, toute communication communale publique doit l'être dans les 2 langues et contresignée (avalisée) par le secrétaire communal où son remplaçant, quelle explication peut-on me donner en ce qui concerne l'utilisation unique du néerlandais (voir supra) et l'unique mention de du Collège.

M. le Président :

Merci Madame Piquard, ayant moi-même un chien, je vous signale que quand je me promène avec lui, j'ai toujours plusieurs sacs, parce qu'on ne sait jamais. Je donne la parole à Madame Gadaleta. Ah, y a-t-il quelqu'un qui veut se joindre ?

Une Conseillère communale (non identifiable):

Je voulais juste demander si les chiens ont l'habitude de lire ? Est-ce qu'ils doivent faire caca en français ou en flamand ? Je reste sur ma faim !

M. de Voorzitter :

Ik geef het woord aan Mijnheer Berckmans.

Dhr. Berckmans :

Monsieur le Président, je souscris à l'interpellation de Madame Piquard dans la mesure où c'est quand même grave que des communications officielles soient seulement faites en néerlandais !

(Rires et applaudissements - Gelach en applaus)

J'apprécie aussi qu'elle ajoute dans cette question qu'elle est d'avis que toute communication communale doit l'être dans les deux langues. Merci.

M. le Président :

Dank u Mijnheer Berckmans. Je donne la parole à Madame Gadaleta.

Mme Piquard :

Elle parle français, celle-là ?

Mme l'Echevine Gadaleta :

Voilà, je vais essayer de répondre à toutes vos questions. Donc, la campagne d'affichage à laquelle vous vous référez dans votre interpellation a été organisée suite à des

plaintes de riverains. Parce que dans ce quartier, il y avait un réel problème, s'agissant de déjections canines qui n'étaient pas nettoyées. En général, quand les services commencent une campagne, la première chose qu'ils font, c'est de placer des affiches. Sur les affiches, on rappelle le règlement général de police et on indique aussi s'il y a une toilette pour chien à proximité. S'il n'y a pas une toilette proximité, la fiche rappelle aussi l'obligation d'avoir des sachets sur soi et de ramasser les déjections, ça se réfère à l'article 117 du règlement général de police.

Par rapport à vos questions concernant les affiches tous les 25 mètres, ce n'est pas exagéré, étant donné que c'est une zone sur laquelle on a rencontré plusieurs problèmes et qu'il y a parfois des maîtres qui promènent leurs chiens dans une zone parfois très limitée.

Ces affiches doivent être placées sur des supports communaux, donc ce n'était pas possible de les placer sur des supports privés.

La question du bilinguisme, je pense que vous avez pu remarquer entre-temps que, suite à votre interpellation, on a remplacé les affiches en français. A l'origine, il y en avait, mais apparemment elles ont été enlevées.

Vous avez fait remarquer qu'il n'y avait pas de signature du secrétaire communal. Le service m'a informé que cette campagne a été lancée en pleine campagne électorale et qu'il était impossible de mettre le nom de l'Echevin et du Secrétaire communal. Mais le Secrétaire communal en a été bien évidemment mis au courant, il avait même avalisé le contenu de ces affiches.

Par rapport à la promenade, les promenades en général dans les zones fermées où les chiens ne peuvent pas s'échapper, le service me signale qu'il n'est pas possible à cet endroit de le faire. Il y a aussi un problème d'entretien de ces zones, quand après il faut tondre, s'il y a des déjections canines, ça gêne les gens qui font le boulot et en plus ça sali beaucoup les machines.

Vous avez dit aussi qu'il y avait un problème par rapport à la date de l'entretien. Moi je me suis renseignée auprès du service, ils peuvent m'assurer que l'endroit est nettoyé tous les jours. Donc je ne sais pas pourquoi la date n'a pas été adaptée. Donc ils vont être encore plus vigilants à cet espace.

Vous avez aussi posé une question par rapport à des distributeurs de sachets. En fait, il y a une expérience pilote sur la Commune qui apparemment n'a pas été assez concluante et de toute façon, vous le voyez dans le budget, on ne prévoit pas de généraliser ces dispositifs.

Concernant les poubelles, vous avez vu dans notre programme de politique générale qu'on va augmenter le nombre de poubelles. Donc, on sera attentif à les placer là où elles ne sont pas assez nombreuses.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Voilà je clos la séance publique, et nous allons très rapidement passer au huis clos. Bon, Monsieur Ikazban, je vous donne 30 secondes.

M. Ikazban :

30 secondes, c'est suffisant !

M. le Président :

Sans polémique !

M. Ikazban :

C'est un procès d'intention que vous faites là. Mais ça va, comme je vous connais, je vais vous donner le bénéfice du doute. Je vais simplement rappeler ce que vous auriez dû faire, Monsieur le Président, rappeler l'article neuf du règlement d'ordre intérieur : « toute parole injurieuse, toute assertion blessante, toute allusion personnelle, tous propos portant atteinte aux droits et libertés reconnues par la constitution et la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont considérés comme troublant l'ordre. Dans ce cas, le procès-verbal mentionne le retrait de parole et le motif de ce retrait ». J'aimerais bien que cette majorité grandisse un peu et s'occupe enfin de travailler au devenir des Molenbeekoïses et des Molenbeekoïses.

Monsieur l'Echevin El Khannouss :

Arrêtez de diffuser les mensonges sur Twitter, alors !

M. le Président :

J'ai noté votre remarque, je lève la séance et je la rouvre dans deux minutes pour le huis clos.